



**Parc naturel marin du golfe du Lion  
Conseil de gestion du 02 juillet 2020**

**Délibération n°2020-006**

**Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 07 février 2020**

- VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment l'article 11
- VU l'ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire
- VU le code de l'environnement et notamment les articles L.334-3 et suivants, R131-30 et R.334-31 et suivants
- VU le décret n°2019-1580 du 31 décembre 2019 relatif à l'Office français de la biodiversité
- VU le décret n°2011-1269 du 11 octobre 2011 portant création du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU l'arrêté conjoint en vigueur du préfet maritime de Méditerranée et du préfet des Pyrénées-Orientales n°309/2019 du 07 novembre 2019, portant désignation des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU la délibération du 09 février 2016 approuvant le règlement intérieur du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU la délibération du 10 octobre 2014 adoptant le plan de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion

CONSIDERANT que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer

CONSIDERANT la proposition de procès-verbal du conseil de gestion du 07 février 2020

**Article 1**

Le conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion approuve le procès-verbal de la session du conseil de gestion du 07 février 2020, sans modification.

**Article 2**

Le directeur de l'Office français de la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération.

Michel MOLY

Président du conseil de gestion

**25<sup>e</sup> Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion**  
**Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 07 février 2020**



**24<sup>ème</sup> CONSEIL DE GESTION DU PARC NATUREL  
MARIN DU GOLFE DU LION**

**PROCÈS-VERBAL DE SEANCE**

*Date : 07 février 2020*

*Lieu : Argelès-sur-Mer*

## **Participants**

### **Membres du conseil de gestion**

#### **Présidence du conseil de gestion**

- M. MOLY – Gestionnaire de la Réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls (catégorie espaces protégés, associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel et personnalités qualifiées)

#### **Catégorie des services de l'État**

- Z. MAHE, représentant la DREAL Occitanie
- S. CASTEL, représentant la DRAC
- X. PRUD'HON, représentant la DDTM/DML

#### **Catégorie des représentants des collectivités territoriales et leurs groupements**

- G. ESCLOPE - Conseil régional d'Occitanie
- A. FERRAND – Communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole
- P. AYLAGAS – Communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibéris
- M-C. DUCASSY-PADROS – Communauté de communes Sud Roussillon
- P. DESLOT – Commune de Leucate
- C. MARGAIL – Commune de Torreilles
- A. SANGUINOL – Commune de Sainte-Marie-la-Mer
- P. CORTADE – Commune de Collioure
- J-P. ROMERO – Commune de Port-Vendres
- J-M. SOLE – Commune de Banyuls-sur-Mer
- M. CASSOU – Commune de Cerbère

#### **Catégorie des organisations professionnelles**

- B. PEREZ – CRPMEM Occitanie
- E. BERTON – CIDPMEM 66/11
- J-P NAVARRO – CCI – Perpignan/66
- I. GALMICHE-SMITH - FNEAPL

**25<sup>e</sup> Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion**  
**Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 07 février 2020**

- A. MAYER – GS3PO
- G. HUBERT – ARMAM
- S. PALLARES – UVPO

**Catégorie organisations d’usagers**

- J-C. HODEAU – FNPPSF
- J-M PEREZ – FFPM
- J. DOUAY – FFV
- J-M. RAY - FNPSA
- M. ROHEE – GAPAMAR

**Catégorie des parcs naturels régionaux, des aires marines protégées, des associations de protection de l’environnement et du patrimoine culturel, et des personnalités qualifiées**

- R. LECOMTE – ASAME
- A. FIALA – CCN des Pyrénées-Orientales
- J. HIARD – GOR
- J-M. LEWIN – ACF
- V. LAUDET – OOB
- J. DIETRICH – IFREMER
- P. LENFANT - UPVD
- F. DESSALES – Conservatoire du Littoral
- A. BARSELO – SNSM

**Procurations**

- A. ANDRE – PPM, pouvoir à M. MOLY
- H. BLANCHARD – UPVD, pouvoir à P. LENFANT
- C. PIANTE – WWF, pouvoir à A. FIALA

**Commissaires du gouvernement**

- T. DUCHESNE – représentant le Préfet maritime de la Méditerranée
- X. PRUD’HON – représentant le Préfet des Pyrénées-Orientales

**Équipe AFB du Parc**

- H. MAGNIN (directeur du Parc), O. MUSARD (chef du service Ingénierie), B. FERRARI (chef du service Opérations), M. MORINEAUX (chargée de communication), A. JOU (secrétariat),
- A. MARTIN (Life Marha), L. VASSEUR (pêches), M. DUMONTIER (qualité de l’eau), G. AGIN (usages industriels et aménagements maritimes), V. MAGENTI (patrimoine culturel), J. CAMMAL (développement durable), A. SABBIO (pêche artisanale – WWF)

**Accompagnants :** M-L. LICARI (CD 66), E. ESCOUBEIROU (Commune de Port-Vendres), G. VINOT (Commune de Banyuls-sur-Mer), R. BUSCAIL (GOR)

**Invités :** F. CADENE (CD 66, Réserve Marine Cerbère-Banyuls), Y. DESDEVISES (OOB)

## **25<sup>e</sup> Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion**

### **Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 07 février 2020**

**Sont excusés :** D. CODORNIUO (Syndicat mixte chargé de la gestion du parc naturel régional de la Narbonnaise), A. LANGEVINE (CR Occitanie), L. BARREDA (Chambre d'Agriculture 66), T. RIGHETTO (FFM), A. REYNAL (CDT 66)

### **Accueil des participants, introduction et ouverture de session**

M. MOLY accueille les membres du conseil, les remercie de leur présence et ouvre la séance de ce jour en mentionnant le départ d'Olivier MUSARD, pour la direction régionale de Bretagne de l'OFB. Son renouvellement va donner lieu à une vacance de poste pendant quelques mois. Chef du service ingénierie depuis 2011, il a contribué à asseoir la place du Parc naturel marin du golfe du Lion dans le territoire. Il tient à préciser que le Parc gardera l'image d'un homme impliqué, passionné et un ardent défenseur du concept original des Parcs naturels marins. M. MOLY tient à le remercier pour tout son travail au Parc.

Le deuxième volet à aborder concerne l'actualité de la tempête Gloria, qui mérite que l'on s'y attarde. Les capitaines de ports ont été reçus par M. le Préfet, à la demande de S. PALLARES. Cet événement nous a rappelé que la nature peut nous faire payer nos écarts de conduite à son égard. Des événements de ce type sont appelés à se reproduire de manière accrue. Cela illustre aussi combien le projet « Ambition Littoral » porté par le Parc est pertinent pour notre territoire.

M. MOLY souhaite lancer un appel aux membres du conseil de gestion car il est constaté que plus de membres du conseil viennent de l'extérieur du Parc.

Enfin, vous avez pu constater l'agitation causée par l'annonce du souhait d'étendre le périmètre de la Réserve naturelle marine. Il a bien été précisé que cette réflexion s'intégrait complètement à celle du Parc enclenchée sur les zones de protection forte. Le club nautique de Banyuls qui a publié un manifeste en sens, sera informé des actualités de ce dossier et pourra selon l'ordre du jour participer au GT ZPF. A ce sujet, M. MOLY est convaincu que c'est le Parc qui doit investir cette réflexion et faire bouger les lignes, puisqu'il rassemble tous les acteurs de la mer, notamment l'ensemble des structures de pêche.

### **1. Adoption de l'ordre du jour**

Comme à l'accoutumée, l'ordre du jour est proposé à l'adoption du conseil de gestion.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

### **2. Approbation du procès-verbal du Conseil du 26/11/2019**

M. MOLY propose l'approbation du procès-verbal du dernier conseil du 26 novembre 2019, s'il n'y a pas de remarque.

Une modification est demandée concernant le titre du bulletin intitulé « *Exocetus* » et non « *Exodus* ».

Par ailleurs, dans les questions diverses, il est demandé de corriger la mention de l'article 84-810 et non de la division 241 que portait l'argumentaire présenté.

**25<sup>e</sup> Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion**  
**Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 07 février 2020**

**Le conseil de gestion approuve le procès-verbal du 26 novembre 2019, sous réserve de la prise en compte des modifications suivantes :**

- Accueil des participants, introduction et ouverture de session : Remplacer « *Exodus Volitans* » par « *L'Exocetus Volitans* ».
- Point 14 : Remplacer « G. HUBERT [...] L'ARMAM, qu'il représente, au conseil conteste l'interprétation du texte qui dit dans la division 241 qu'un NUC est un navire d'utilisation commerciale autorisé à proposer une prestation de transport de passagers dans un cadre de plaisance pour une activité touristique ou sportive et à l'exclusion d'une ligne régulière » par « G. HUBERT [...] L'ARMAM, qu'il représente, au conseil conteste l'interprétation du texte qui définit le champ d'application des navires du décret 84-810 sur la définition des NUC, qu'un navire NUC est un navire d'utilisation commerciale autorisé à proposer une prestation de transport de passagers dans un cadre de plaisance pour une activité touristique ou sportive et à l'exclusion d'une ligne régulière ».

**A l'unanimité**

**Délibération n° 2020-001**

### **3. Approbation du rapport d'activité 2019**

M. MOLY remercie l'équipe pour ce travail, qui est très complet. Deux thèmes ont été choisis pour une présentation plus précise aux membres du conseil de gestion, plutôt que de faire un long exposé de toutes les actions réalisées, et elles sont nombreuses.

Les deux sujets présentés sont :

- « Ambition Littoral »
- Les campagnes d'observations des cétacés

O. MUSARD prend la parole pour préciser que parmi les 36 actions du programme d'actions 2019, beaucoup de sujets ne seront pas abordés mais ont tout de même fortement mobilisé l'équipe : projet avec l'UDSIS pour la mise en place d'une école de voile latine, préparation des travaux sur le corail rouge, stage d'E. SAHORES sur la démarche territoire engagé pour la nature, la mise en place des mouillages organisés, démarche engagée avec les pêcheurs, etc. Par ailleurs, l'année 2019 a également vu la création de deux importants groupes de travail, relatifs l'un à la création des ZPF et l'autre aux questions concernant les pêches.

La démarche « Ambition Littoral » est en effet regardée de très près par le Ministère, comme le mentionnait M. MOLY. Dans quelques jours, G. AGIN est appelé à monter au Ministère pour partager ces travaux menés dans notre Parc sur l'érosion côtière et la lutte contre les effets du changement climatique. Les nombreux rendez-vous participatifs liés à cette démarche mobilisent chaque fois plusieurs dizaines de personnes, malgré le report de deux de ces rendez-vous en fin d'année. Enfin, il est à noter que la page internet la plus consultée du Parc est la page relative à « Ambition Littoral ».

G. ESCLOPE intervient pour compléter. Une commission permanente de la Région va voter aujourd'hui une particularité du plan Littoral 21, visant à intégrer totalement ces problématiques de gestion du trait de côte, sur l'ensemble du littoral d'Occitanie. Ce plan sera travaillé et mis œuvre avec les services de l'Etat et le Parc naturel marin évidemment.

## 25<sup>e</sup> Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 07 février 2020

O. MUSARD présente le 2<sup>ème</sup> sujet relatif aux observations de mammifères marins, travail engagé l'an dernier grâce à la présence de Louis DE VRIES, en service civique au Parc, et poursuivi aujourd'hui par Tiphaine QUINTIN. De nombreuses observations ont pu être effectuées (70) grâce à une forte présence sur le terrain, en partenariat avec des transporteurs de passagers du Parc. Cette présence sur le terrain a également été l'occasion de réaliser de nombreuses interventions de sensibilisation et d'éducation au milieu marin, notamment avec les outils conçus par le Parc et servant de supports pédagogiques à Louis lors de ses interventions.

B. FERRARI établit à son tour le bilan du service opérations, créé en 2015 et qui, 4 ans après, se structure concrètement dans ses missions de terrain. Une des nouveautés est la mise en place des pontons flottants pour les navires du Parc qui nous épargne l'utilisation d'anti-fouling. Afin d'améliorer les capacités de sortie en mer, il est envisagé d'acquérir un navire (une vedette) avec cabine pour pouvoir aller jusqu'à 20 milles au large et disposer de meilleures conditions de travail.

Le service opérations s'est aussi renforcé : 6 agents et un réserviste présent 120 jours par an. De nombreuses compétences existent au sein de l'équipe, ce qui permet de pouvoir aborder toutes les thématiques du Parc. Par ailleurs, il est important de mentionner l'apport du service ingénierie pour les missions sur le terrain du Parc, dont 4 agents sont plongeurs et un agent a réalisé la formation pour devenir matelot. Enfin, le service opérations s'est également organisé pour identifier des référents sur chaque thématique traitée par le service ingénierie, afin de fluidifier les échanges remontant du terrain et pouvoir travailler en binôme ou en plus petite équipe.

En outre, l'un des objectifs du service était d'être plus présent sur l'ensemble du Parc, et c'est le cas en 2019 : 39% du temps entre Argelès et Leucate et 61% entre Argelès et Cerbère, sur la côte Vermeille. Cette différence s'explique par le nombre des études et suivis assurés par le Parc, qui sont pour l'instant beaucoup situés sur la côte vermeille. Cela sera certainement amené à évoluer au fur et à mesure des études et suivis. Dans l'ensemble, il y a donc plus de sorties sur le terrain, mais également une présence plus longue.

Enfin, B. FERRARI présente la répartition des missions réalisées par les agents du service opérations :

- Surveillance et contrôle
- Etudes et suivis (ex : comptages mérours)
- Interventions sur le milieu (ex : ramassage de macro-déchets, protocole déchets sur les plages)
- Communication et sensibilisation
- Logistique, administration
- Formations

Certaines de ces missions sont réalisées en collaboration avec d'autres structures : Réserve naturelle marine, UPVD, services de l'Etat en mer, Aire marine de la Côte Agathoise, etc.

I.GALMICHE-SMITH demande si une étude des comportements humains a été menée, c'est-à-dire si un bilan des infractions est dressé et quantifié, afin de constater s'il y a une évolution ou pas.

B. FERRARI précise que des infractions sont bien constatées mais il n'y a pas d'étude comparative des chiffres sur les dernières années. La première phase de sensibilisation et de pédagogie était importante, mais à partir de 2020, les inspecteurs de l'environnement seront amenés à être plus

## 25<sup>e</sup> Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 07 février 2020

vigilants et plus intransigeants dans les constatations d'infractions et leur possibilité de dresser des procès-verbaux.

M. ROHEE s'interroge sur l'implication du Parc dans la surveillance et le contrôle des graus.

Jusqu'à présent, le service opérations n'a jamais été engagé sur des actions de surveillance et contrôle des graus. L'équipe a néanmoins été présente à l'ouverture et la fermeture, à l'automne lors de la pose des barrages.

B. PEREZ précise à ce sujet que la profession s'organise, en collaboration avec les services de l'Etat pour se préparer au retrait de ces barrages.

X. PRUD'HON confirme qu'un travail important a été engagé à ce sujet, afin de développer des pratiques de pêche plus durables.

B. PEREZ pose deux questions :

- S'il lui serait possible d'être présent pour une journée de sensibilisation des pêcheurs sur le terrain, avec des agents du Parc ?
- Concernant la vedette de contrôle pouvant naviguer jusqu'à 20 miles : est-ce que le processus est le même que pour les gendarmes ou les affaires maritimes en faisant appel au CROS ?

Pour B. FERRARI, il n'y a aucun problème à organiser une telle mission. Concernant la 2<sup>ème</sup> question, les agents du service opérations sont inspecteurs de l'environnement. Pour contrôler certaines activités, il est de coutume d'appeler le CROS afin de l'informer et de demander si ce navire a déjà été contrôlé par exemple. Ce sont des pratiques qui se font déjà, et qui ne dépendent pas de la distance à la côte.

M. MOLY propose de voter pour l'approbation du rapport d'activités 2019 du Parc.

**Le conseil de gestion approuve le rapport d'activité 2019, sans modification.**

**A l'unanimité**

**Délibération n° 2020-002**

### 4. Approbation du programme d'actions 2020

H. MAGNIN introduit le programme d'actions présenté sous la forme de deux documents : l'un synthétique et l'autre plus détaillé sous la forme des fiches-actions déjà présentées les années précédentes. Cette année, la présentation a quelque peu évoluée, notamment dans la foulée de la création de l'OFB. Les actions du Parc sont réparties en 4 axes principaux :

- Progresser dans la protection des habitats et des espèces ;
- Protéger et valoriser le patrimoine culturel maritime ;
- Diminuer les sources de pollutions ;
- Accompagner le territoire sur les enjeux de gestion et de développement durable.

## 25<sup>e</sup> Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 07 février 2020

Le 2<sup>ème</sup> point important est la reconfiguration du budget attribué par l'OFB au Parc. En effet, une première dotation de 60% de la demande qui avait été émise en fin d'année 2019 a été confirmée. Une incertitude demeure concernant la dotation complémentaire.

La vacance du poste d'O. MUSARD est également à signaler car cela demandera nécessairement une réorganisation de l'équipe et ralentira un peu l'activité du Parc.

S. PALLARES souhaite réagir sur l'axe 3 du programme d'actions relatif aux réductions des sources de pollution. La tempête Gloria et ses apports de l'amont, notamment des bassins versants, ont vraiment amené les pouvoirs publics et les collectivités à constater les effets de tels événements. Dans la perspective de la saison estivale, cet événement aura des conséquences sur le territoire. Pourquoi ce sujet n'a-t-il pas été retenu dans le programme d'actions ? Le Parc est-il compétent à ce sujet ?

H. MAGNIN précise que le rôle du Parc est bien pertinent à ce sujet, notamment à travers la présence de M. DUMONTIER dans les syndicats de bassin versant afin de poursuivre la sensibilisation des acteurs en amont et servir d'aiguillon sur le sujet.

A. FERRAND reconnaît la prise de conscience des communes en amont du littoral. Aujourd'hui, il serait nécessaire néanmoins d'aller au-delà et de mettre en place un régime de responsabilité des collectivités en amont, afin de pallier aux problèmes rencontrés par les communes en aval qui doivent gérer l'urgence et les conséquences de tels événements.

J. DOUAY appelle les membres du conseil de gestion à demeurer vigilants et ne pas tomber dans un raisonnement simpliste qui consisterait, en réponse aux pollutions venant de l'amont et notamment le bois flotté, à opposer une gestion des rivières à une gestion du littoral. Il s'agit de prendre le temps de réfléchir à une gestion commune de ces milieux.

P. AYLAGAS rappelle que la loi GEMAPI prévoit de traiter de la gestion du littoral : risque d'inondation, submersion marine, etc. A ce sujet, le fait d'avoir accepté la sécabilité de la loi GEMAPI constitue une erreur fondamentale pour la reconnaissance de la solidarité territoriale face à ces questions. Néanmoins, au CESER, une préconisation a été proposée concernant les déchets plastiques, afin que les EPCI du bord de mer se rencontrent dans un premier temps, puis rencontrent les EPCI de l'arrière-pays afin de lutter de manière cohérente et coordonnée à ce sujet.

M. MOLY intervient pour clore ce débat et tient à préciser que dans la démarche « Ambition Littoral », une journée de formation sur la loi GEMAPI a été organisée.

J. HIARD intervient pour amener son témoignage : la plupart des bois en mer qui représentent un risque pour la navigation, ont été coupés à la tronçonneuse et n'ont donc pas été arrachés lors de la tempête. Cela pose la question de l'évacuation des bois coupés au bord des rivières durant les chantiers d'entretien.

Z. MAHE appuie les propos de S. PALLARES relatifs aux bois flottés et aux déchets plastiques retrouvés sur la côte. Les préfets suivent de près ce sujet et se sont engagés à récupérer des crédits d'urgence suite à la tempête pour la remise en état des sites. Il apparaît nécessaire de rassembler et de trier, car il est nécessaire de prendre en considération l'intérêt des débris naturels de bois pour le maintien du cordon dunaire par exemple. Le Parc naturel marin a un rôle essentiel de sensibilisation sur le lien terre-mer à ses yeux.

## 25<sup>e</sup> Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 07 février 2020

X. PRUD'HON abonde également dans le sens des propos précédents pour relever l'intérêt d'une telle réunion amont/aval d'information et de sensibilisation. Les solutions ne seront pas établies immédiatement mais il est nécessaire de renforcer le dialogue entre les acteurs. Par ailleurs, au sujet des dégâts portuaires occasionnés par la tempête Gloria, il est essentiel d'avoir un retour des collectivités aujourd'hui quant aux dépenses engendrées pour la remise en état de certaines zones. Enfin, pour ce qui est des troncs d'arbre, l'EID et la DDTM peuvent organiser des appuis techniques pour découper et broyer les troncs d'arbre pouvant constituer des entraves à la navigation.

Si une telle réunion s'organise à l'initiative du Parc naturel marin, il sera essentiel, pour O. MUSARD que chacun des membres du conseil de gestion puisse mobiliser son réseau, notamment les élus de l'arrière-pays. Malgré l'absence de mention explicite de la gestion d'évènements exceptionnels dans le programme d'actions du Parc, des actions spécifiques validées par le conseil de gestion existent depuis plusieurs années, afin d'assurer la posture de prévention et d'anticipation du Parc.

Revenant à la présentation du programme d'actions, il a été décidé de présenter une action spécifique par axe de travail.

En ce qui concerne l'axe 1, N. MICHEZ présente l'action de suivi acoustique de certaines espèces protégées et propose d'écouter deux extraits : de l'ambiance sonore de la côte rocheuse et des sons produits par les corbs et les mérus. Ce travail a été réalisé en partenariat avec l'entreprise CHORUS, le LECOB, la Réserve naturelle marine et le CEFREM.

Pour l'axe 2, V. MAGENTI présente l'avancement du projet d'ouvrage lié à la collecte de la mémoire de la mer. Ce projet de collecte est engagé depuis au moins deux ans au sein du Parc, avec l'objectif de conserver et de valoriser le patrimoine immatériel en lien avec la mer. Aujourd'hui, à titre d'exemple, plus de 90 heures d'enregistrement et plus de 500 photos ont été recueillies. Toutes ces données seront valorisées à travers un ouvrage organisé en trois parties :

- Valorisation des gens de mer
- Des recettes de cuisine
- Des fiches espèces

Grâce au studio d'enregistrement sur site, V. LAUDET, en tant qu'ancien directeur de l'Observatoire, précise qu'un travail est en cours pour enregistrer les anciens agents ayant travaillé à l'Observatoire.

Il est convenu que tous les anciens ayant participé à cet ouvrage seront conviés lors de la diffusion de cet ouvrage, afin de valoriser leurs activités et leur contribution à la préservation du patrimoine culturel maritime.

Pour illustrer l'axe 3 du programme d'actions, M. DUMONTIER revient sur les études diagnostiques prises en charge par le Parc, en vue de la certification Port Propre. L'un des intérêts de ce projet, mené en partenariat avec l'UVPO, pour le Parc est de pouvoir contribuer à renseigner des indicateurs de gestion présents dans le plan de gestion. L'étude a été lancée en novembre 2019, par les rencontres avec les gestionnaires des ports impliqués dans la démarche. La phase d'état des lieux des ports engagés est la plus chronophage dans toute la démarche de certification. A l'issue de cette

## **25<sup>e</sup> Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion**

### **Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 07 février 2020**

phase de diagnostic, la balle sera dans le camp des ports pour poursuivre la démarche par la mise en œuvre d'un plan d'action et de travaux concrets pour obtenir la certification. H. MAGNIN précise que le groupe de travail sur la mise en réseau des ports du Parc, mis en place il y a 3 ans avec un mandat spécifique, a finalement été remplacé par cette initiative sur la certification.. Il est donc proposé de mettre un terme à ce groupe de travail. Le Parc prendra par contre, part aux commissions mises en place par l'UVPO à l'échelle régionale

En ce qui concerne les actions de communication prévues par le Parc, d'importants projets sont en préparation :

- Exposition sur les canyons de Méditerranée : inauguration le 13 février prochain à Marseille. Cette exposition viendra à Collioure entre juin et septembre. Pour développer ce sujet, un cycle de conférences sera organisé et des interventions en école seront réalisées.
- Collaboration entre l'OOB et l'OFB pour des actions de sensibilisation sur le milieu marin, en mutualisant les moyens des deux structures. Cette collaboration prendra la forme d'un partenariat public-public.
- Deux films sont en cours de préparation par Cyril TRICOT, qui a déjà beaucoup travaillé dans la région.

L. VASSEUR propose de présenter un panorama global des actions prévues cette année sur la thématique de la gestion des pêches dans le Parc. L'objectif général en 2020 est bien de se rapprocher des pratiquants, professionnels et de loisir, tout en conservant le dialogue existant avec les représentants des pêches au conseil de gestion. Par ailleurs, le projet PESCOMED, en collaboration avec le WWF et géré directement par A. SABBIO au sein du Parc, suit son cours. Sur tous ces sujets, le GT pêches mis en place, et co-animé par J. DIETRICH, a vraiment pour objectif d'avancer ensemble sur les aspects de pêche professionnelle et de loisir.

En dernier lieu, O. MUSARD présente le programme d'actions lié à la zone Natura 2000 « embouchure du Tech et grau de la Massane ». Pour rappel, le conseil de gestion du Parc est gestionnaire de ce site mixte car il est majoritairement situé en mer. Pour mener à bien cette gestion, un contrat de coopération public-public avec la commune d'Argelès-sur-Mer a été signé et compte 13 actions opérationnelles.

M. MOLY soumet au vote le programme d'actions 2020.

**Le conseil de gestion approuve le programme d'actions 2020, sans modification.**

**A l'unanimité**

**Délibération n° 2020-003**

**25<sup>e</sup> Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion**  
**Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 07 février 2020**

## **5. Premier cadrage de l'appel à projets 2020**

Compte tenu de la phase d'installation de l'OFB et du calendrier des municipales, M. MOLY tient à signaler que le Parc a conscience des difficultés contextuelles pour la présentation de l'appel à projets 2020 du Parc.

Le conseil de gestion étant maintenant bien informé de cette action, reproduite annuellement depuis 2015-2016, O. MUSARD précise simplement que le conseil d'administration de l'OFB ne s'étant finalement pas tenu hier, il n'y a pas encore de possibilité juridique officielle de voter et donc de mettre en place l'appel à projets aujourd'hui. Néanmoins, le Parc a travaillé à une formulation de délibération prenant en compte cette phase de délégation de signature et de possibilité d'attribution de concours financiers. En l'absence des éléments nécessaires d'ici le 25 mars, et compte tenu des calendriers de candidature de 45 jours puis de réunion du conseil de gestion, le Parc ne sera pas en mesure de lancer cet appel à projets en 2020.

Sachant cela, les grandes caractéristiques de l'appel à projet envisagé sont les mêmes que celles déjà discuté lors du bureau d'octobre 2019 et du conseil de gestion de novembre 2019. Quatre thématiques prévues dans cet appel à projet sont les suivantes :

- Actions pédagogiques au sein d'établissements scolaires et accueillant des jeunes, portant sur l'environnement et le patrimoine culturel maritime ;
- Restauration et mise en valeur de biens culturels maritimes ;
- Soutien à des ouvrages, films et vidéos, de mise en valeur du territoire et des enjeux marins et maritimes ;
- Inventaires naturalistes, acquisition de données sur les enjeux de biodiversité littorale et marine.

Pour analyser les candidatures reçues et éligibles, une série de critères simplifiés a été choisie pour chacune des thématiques. Les montants envisagés à attribuer à chacune des thématiques sont respectivement de 25 000 euros, 40 000 euros, 25 000 euros et 40 000 euros. Si l'ensemble de l'enveloppe n'est pas consommée, le reste sera mis à profit d'autres projets avec les partenaires du Parc.

G. HUBERT revient sur son intervention lors du précédent conseil de gestion et demande s'il est possible pour des prestataires privés de proposer des projets aux publics scolaires. Il avait proposé une reformulation permettant d'inclure les professionnels pouvant accueillir des jeunes publics.

M. MOLY précise que cela n'a pas été modifié car la formulation mentionnée a été votée lors du conseil de gestion précédent. Par ailleurs, au vu de l'expérience du Parc dans le domaine des appels à projets, il a été constaté que l'équipe est souvent sollicitée pour des projets d'établissements scolaires. Il est fort probable qu'il y aura assez de candidatures d'établissements pour cette petite enveloppe.

Suite à une question d'I. GALMICHE-SMITH sur les points jeunesse, O. MUSARD confirme qu'ils sont bien éligibles à cet appel à projets.

V. LAUDET souhaite soutenir la proposition du Parc pour cette année de transition, qui lui paraît raisonnable. La thématique en question ne dispose que d'une enveloppe de 25 000 euros.

## 25<sup>e</sup> Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 07 février 2020

G. HUBERT et I. GALMICHE-SMITH trouvent regrettable de restreindre l'éligibilité des entreprises à porter des initiatives à destination de ces jeunes public. Il vaudrait mieux juger de la pertinence qualitative des projets que du statut des porteurs de projet.

H. MAGNIN propose d'ajouter « et autres structures accueillant les scolaires » dans la thématique.

Cette thématique n'empêche pas les écoles de se rapprocher des professionnels pour réaliser certaines des actions de leur projet. Pour J. DOUAY cette thématique peut conserver cette formulation.

La formulation initiale de la thématique est conservée, suite à un vote à main levée proposé par M. MOLY.

**Le conseil de gestion approuve le règlement de l'appel à projets 2020.**

**Abstentions : 2**

**Délibération n° 2020-004**

### 6. Point divers

B. PEREZ intervient pour présenter l'engagement de toute la profession de la pêche sur la gestion durable des ressources :

*« Bonjour, je tenais avant toute chose à prendre la parole pour rappeler l'implication du monde de la pêche dans le développement d'une pêche durable. Malgré les annonces confuses et souvent dénuées de fondement, je tenais à préciser que depuis plus de 5 ans au travers de nombreux projets de partenariat scientifique nous avons pu démontrer notre volonté d'identifier les modalités de gestion qui doivent nous permettre d'assurer notre avenir. J'ai eu l'occasion de lire encore récemment des déclarations alarmistes et infondées sur certaines ressources qui nous sont chères, comme le thon rouge. Qu'il s'agisse du thon rouge ou même du merlu, nous poursuivons nos actions et nos efforts notamment au travers d'un plan de gestion West Med, pour nous permettre d'assurer un avenir aux générations futures. J'aimerais que l'on ne se trompe pas de combat. Les enjeux planétaires sont aujourd'hui bien plus graves que les 2500 pêcheurs du Golfe du Lion. Je veux parler des impacts du réchauffement climatique, des pollutions chroniques, de l'urbanisation galopante de nos côtes et de l'industrialisation de notre mer. Montrer du doigt les pêcheurs au lieu de travailler à leurs côtés ne sauvera pas notre Méditerranée. Je tenais à faire passer ce message pour que tout le monde prennent conscience de nos efforts et qu'on arrête systématiquement de dénoncer le pêcheur. Merci.*

### 7. Remise des médailles de l'Ordre du mérite maritime

La médaille de l'Ordre du mérite maritime est remise par T. DUCHESNE à trois récipiendaires, pour leurs actions au service du milieu marin français :

- MICHEL MOLY
- JACQUES DIETRICH
- VINCENT LAUDET

La séance est levée à 12h35.

**25<sup>e</sup> Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion**  
**Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 07 février 2020**

Michel MOLY

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'MOLY', with a stylized flourish at the end.

Président du conseil de gestion  
du Parc naturel marin du golfe du Lion